

le 20 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DDEES 100 - DUCT 156 Signature d'une convention avec l'association Nuit Vive pour l'attribution d'une subvention.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Nuit Vive et lui propose l'attribution de la subvention correspondant à cette convention ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention entre la Ville de Paris et l'association Nuit Vive sont approuvés. Le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à l'association Nuit Vive, 8, rue Boyer 75020 Paris (n° tiers : X09254 -47765).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

- pour 30.000 euros sous la rubrique 95, chapitre 65, article 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, sous réserve du vote des crédits correspondants au budget supplémentaire 2011 de la Ville de Paris ;
- pour 20.000 euros sous la rubrique 020, chapitre 65, nature 6574, ligne VF14011 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, sous réserve du vote des crédits correspondants au budget supplémentaire 2011 de la Ville de Paris.